

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 juin 2015

Membres présents : 13 – Procurations : 02 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 juin 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 28 mai 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Demande d'acquisition d'une parcelle du domaine privé communal à CHALUSSET

Décision unanime de céder à M. MAITRE Daniel la parcelle communale cadastrée D 1609, d'une surface de 32 m², au prix de 10 € le m².

2. Aliénation d'une partie de bien de la Section des Forges : résultat du vote

Suite à la consultation des électeurs de la section, accord unanime pour donner un avis favorable à l'aliénation d'une surface de 1 542 m² de la parcelle YX 40, propriété de la Section des Forges, pour sa vente à Madame MARTEL Nicole au prix de 0,21 € le m²:

Résultat du vote :

Inscrits	Votants	Pour	Contre	Nuls
19	13	7	4	2

3. Acquisition de biens par l'EPF-Smaf pour le compte de la commune

Unanimité pour demander à l'EPF-Smaf de procéder à l'acquisition pour le compte de la commune d'un lot de biens immobiliers cadastrés AB 134 et AB 135 pour les parcelles non bâties d'une surface de 694 m² chacune, et AB 85 et AB 86 pour deux parcelles bâties, le tout issu d'une succession, pour un prix de 25 000 €.

4. Réhabilitation de la mare de CHANTELOUP et transfert des biens de section

Vote unanime pour effectuer les travaux d'aménagement pour la préservation de la zone humide de Chanteloup (la mare), prévoir l'entretien de cette dernière et assurer la sécurisation des berges sur ses parties publiques,
Le Conseil municipal prend acte qu'au vu du nombre insuffisant des demandes des électeurs de la Section, il n'est pas envisageable de lancer une procédure de transfert dans le domaine communal des biens sectionnaux de Chanteloup.

5. Chemins de CHALUSSET

Accord unanime pour programmer, dans la zone concernée, la création d'une voie carrossable ainsi que le curage des fossés du chemin existant et retenir l'Entreprise Bard pour un montant total de prestations de 14 603,50 € sous réserve qu'elle accepte de traiter, à prix égal, une longueur d'accotement de 470 ml.

6. Mise en conformité de l'installation de géothermie de la mairie

Décision unanime de faire réaliser la mise en conformité de la partie restante du circuit de chauffage et de confier les travaux à l'entreprise Eiffage.

7. Nouveau contrat de téléphonie pour la mairie

Unanimité du Conseil municipal pour procéder au remplacement de l'installation téléphonique obsolète, confier cette opération à la Société ARTEL et choisir la solution de la location au prix de base de 49 € par mois pour un autocom et un standard numérique, l'entretien étant offert pendant 2 ans.

8. Acquisition de jeux de plein air pour installation sur le Communal d'Hiver

Accord unanime pour débiter l'installation de jeux de plein air dans le Communal d'Hiver, par l'acquisition, en 2015, de l'ensemble bois multi-jeux pour enfants de 2 à 7 ans auprès de la Société MAG EQUIP pour un montant HT de 1 939 € et du panneau règlementaire aire de jeux pour un montant HT de 336 €. L'installation sera assurée par le prestataire qui garantira le délai d'intervention le plus court pour un montant actualisé.

9. Création d'un poste en Emploi d'Avenir – Renouvellements CUI-CAE

Unanimité pour créer à compter du 20 juillet 2015, un poste en Emploi d'Avenir de 30 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil des administrés à l'Agence Postale et à la mairie, pour assurer des tâches administratives et pour aider à l'animation des TAP et à l'entretien des locaux.

Avis favorable unanime pour renouveler à compter du 1^{er} septembre 2015, pour une durée de un an, les CUI-CAE des deux agents mis à la disposition de l'école primaire pour assurer des fonctions d'ATSEM et d'animation (garderie, restaurant scolaire et TAP),

10. Recrutement d'un jeune en Service Civique

Accord unanime pour constituer un dossier de demande d'agrément pour proposer à un jeune en Service Civique volontaire la possibilité d'effectuer des missions d'animation auprès des enfants de l'école publique et de sport avec les jeunes de la commune.

11. Transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité

Décision unanime de dématérialiser l'envoi aux services de la Sous-Préfecture des actes soumis au contrôle de légalité, d'autoriser le maire à signer la convention de dématérialisation avec la Sous-Préfecture de Riom et de se doter d'un certificat d'identification nécessaire au fonctionnement du système.

12. Extension de réseaux : durée d'amortissement

Décision unanime de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des extensions de réseaux d'électricité alimentant le village de Tazenat et celui des Falvards.

13. Virement de crédits

Décision unanime de virer la somme de 1 000 € du compte 2313 au compte 23132 pour régulariser l'imputation de l'insertion de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le marché de travaux de l'opération d'aménagement du Groupe Scolaire.

14. Voirie communautaire

Décision unanime d'approuver le linéaire modifié en 2015 de la voirie communale classée d'intérêt communautaire.

Questions diverses

- a) La mission de médiation du Gour de Tazenat débutera le lundi 6 juillet. Le médiateur mis à la disposition de la commune par Manzat Communauté ayant démissionné pour un CDI, un nouveau médiateur est en cours de recrutement.
- b) Le maire ayant reçu la demande d'une mise à disposition d'une salle communale pour des cours privés de danse, il est convenu de consulter au préalable l'Association Libellule qui organise ses cours au complexe sportif de Manzat Communauté afin de veiller à ne pas porter un éventuel préjudice à son bon fonctionnement.
- c) L'acte de vente de l'Ancien Presbytère à OPHIS (office départemental de HLM) a été signé le 29 juin 2015 pour un transfert de propriété au 1^{er} juillet.
- d) La répartition de droit commun définitive du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) est présentée au Conseil municipal par M. Baré, de même que son impact budgétaire.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

Certains éléments techniques demandant des précisions, la délibération concernant la mise en conformité de la Cloche 2 de l'église est reportée à la prochaine séance de Conseil municipal.